

<https://enseignants.se-unsa.org/Covid-19-acces-prioritaire-et-organisation-des-tests-des-personnels>



Covid-19 : accès prioritaire et organisation des tests des personnels

- Qualité de vie au travail -

Date de mise en ligne : vendredi 20 novembre 2020

Copyright © ENSEIGNANTS DE L'UNSA - Tous droits réservés

Dans le cadre de la politique de test antigénique du gouvernement et suite aux annonces du ministre, une instruction interministérielle relative aux tests Covid des personnels des établissements scolaires a été adressée aux recteurs. Cette instruction vient confirmer l'accès prioritaire des personnels aux tests Covid-19 et donner le cadre d'organisation du dispositif.

La responsabilité de mise en œuvre du dispositif

Sous la coordination des préfets, ce sont les recteurs et les IA-Dasen qui définissent l'organisation la plus adaptée. Les autorités académiques devront également recenser le nombre de tests réalisés, en précisant la part de tests positifs.

La définition de la priorité

La priorité est reconnue à l'ensemble des personnels indépendamment de leur corps ou de leur statut. Les tests pourront être organisés au sein même des établissements scolaires, notamment réalisés en cas de doute sur l'apparition de symptômes.

Les professionnels en charge des tests

Le dispositif prévoit que les tests réalisés en établissements scolaires soient assurés par les personnels de santé de l'Éducation nationale, médecins scolaires et infirmiers, sur la base du volontariat.

Il est demandé aux préfets de veiller à mettre à disposition de l'Éducation nationale des ressources humaines susceptibles de venir aider à la réalisation des prélèvements réalisés dans les établissements. En cas de manque de volontaires, les autorités académiques, en lien avec les préfets, détermineront les renforts mobilisables (sapeurs-pompiers, secouristes...).

L'avis du SE-Unsa

Le SE-Unsa accueille favorablement la priorité donnée aux personnels de l'Éducation nationale quant à l'accès aux tests étant donné l'impossibilité pour la quasi-totalité de notre profession de télétravailler et donc éviter tout risque de contraction et/ou de contamination.

En revanche, une fois de plus, l'ambition se trouve très vite mise à mal par l'absence de moyens. Les médecins scolaires, déjà débordés, ne seront jamais assez nombreux pour répondre à la demande.

Pour le SE-Unsa, si chacun s'applique depuis le début à fermer les yeux sur l'adaptation de ses missions habituelles pour traverser la crise au mieux collectivement, il est important de rappeler que les personnels de santé scolaire ont avant tout en charge la santé des élèves et cette dernière ne mérite pas d'être négligée.

Le cœur du problème est bien le manque crucial d'une médecine du travail digne de ce nom pour notre profession, à commencer par un nombre de médecins du travail très insuffisant. Lors de chaque CHSCT, ministériel ou local, l'Unsa Éducation ne cesse de le dénoncer.

Pour pallier le manque de personnels de santé scolaire qui ne pourront pas assurer les tests, la responsabilité des préfets et des autorités académiques de mettre à disposition des établissements des professionnels autres devra être assumée, effective et réactive !